

MUNICIPALITÉ DE STOKE

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE ORDINAIRE Du lundi 5 août 2019 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
 - 5.1 Participation calendrier Table des aînés de la MRC du Val Saint-François
 - 5.2 École secondaire régionale de Richmond – Campagne de financement
6. Comités et dossiers à traiter
 - 6.1 Administration et finances
 - 6.1.1 Entente et demande de documents CDSE de Stoke
 - 6.1.2 Cautionnement de la CDSE de Stoke
 - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
 - 6.2.1 Demande d'appui auprès de la CPTAQ
 - 6.3 Culture
 - 6.4 Immobilisation et bâtiments
 - 6.5 Loisirs
 - 6.5.1 Fête des familles 2019
 - 6.6 Ressources humaines
 - 6.6.1 Formation – inspecteur municipal
 - 6.6.2 Formation – Directeur des travaux publics
 - 6.7 Sécurité publique
 - 6.7.1 Demande soutien 40^e des pompiers volontaires de Stoke
 - 6.8 Voirie
 - 6.8.1 Ponceau virée rue Gobeil
 - 6.8.2 Adhésion au CERIU – Cen
 - 6.8.3 Passage du service Hydro-Québec – réseau routier
 - 6.8.4 Réparation du fardier
7. Remise des rapports des officiers municipaux.
8. Trésorerie et finances
 - 8.1 État prévisionnel de la situation
 - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
9. Autres sujets
10. Avis de motion
11. Règlements
12. Invitations
13. Varia
14. Période de questions
15. Clôture et levée de l'assemblée

N° 2351

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 5 août à 19h.**

Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères Lucie Gauthier et Mélissa Théberge, les conseillers Sylvain Chabot, Steeves Mathieu, Daniel Dodier, Mario Carrier.

La séance est présidée par le maire et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente et agit comme secrétaire.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-167

D'ajouter le point 6.8.5 Appel d'offre public Déneigement.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-168

D'adopter le procès-verbal du 2 juillet 2019 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1^{er} et le 31 juillet 2019.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Période de questions

Des questions et demandes sont adressées au conseil.

5. Demandes écrites ou verbales

5.1 Participation calendrier Table des aînés de la MRC du Val Saint-François

ATTENDU QUE le calendrier de la Table des aînés de la MRC du Val Saint-François offre de l'information pertinente pour les aînés de notre territoire.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2019-169

DE participer en tant que partenaire pour la publication d'une annonce de format carte d'affaires pour deux mois pour la somme de 180 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 École secondaire régionale de Richmond – Campagne de financement

ATTENDU QUE les élèves de la municipalité ne sont pas à cette commission scolaire.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-170

DE ne pas participer au programme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Comités et dossiers à traiter

6.1 Administration et finances

6.1.1 Entente et demande de documents CDSE de Stoke

ATTENDU QUE la municipalité doit répondre des activités et utilisation des deniers publics des organismes de son périmètre comptable;

ATTENDU QUE la municipalité a contribué financièrement à la mise sur pied de l'organisme en septembre dernier;

ATTENDU QUE la corporation a maintenant une charte et les documents afférents pour entreprendre ses activités de développement économique et social.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

DE signer une entente formelle avec la CDSE de Stoke qui prévoit, entre autres, la remise des documents de prévision d'activités et de reddition de compte à la municipalité.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.2 Cautionnement de la CDSE de Stoke

ATTENDU QUE la CDSE de Stoke a présenté une demande à la municipalité de Stoke afin de cautionner un prêt dans le but de construire un bâtiment devant servir à la Coopérative de solidarité des stokoïs et stokoïses.

ATTENDU QUE des avis légaux et d'affaires ont été demandés auprès de conseillers spécialisés en matières municipales;

ATTENDU QUE le projet tel que présenté n'entre pas dans le pouvoir d'aide de la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

DE ne pas présenter de règlement d'emprunt auprès du MAMH à cette étape du projet.

DE proposer à la CDSE de Stoke de s'allier avec des partenaires qui connaissent bien les pouvoirs municipaux en matière d'aide financière, dont le service de la MRC Développement Val- Saint François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Demande d'appui auprès de la CPTAQ

ATTENDU QUE la Val-Lait s.e.n.c. dépose une demande auprès de la CPTAQ afin de poursuivre des travaux d'extraction déjà entamés et confirme qu'une fois l'extraction complétée, le site sera progressivement nivelé, harmonisé avec le milieu environnant ce qui aura un impact positif sur l'agriculture.

ATTENDU QU'il s'agit d'une demande n'impliquant pas de morcellement;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation en vigueur de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

QUE Le conseil de la Municipalité de Stoke appuie et recommande la demande d'autorisation demandé par Val-Lait s.e.n.c. auprès de la C.P.T.A.Q.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rés. 2019-171

Rés. 2019-172

Rés. 2019-173

- 6.3 Culture
- 6.4 Immobilisation et bâtiments
- 6.5 Loisirs

6.5.1 Fête des familles 2019

ATTENDU QUE la Fête des familles est prévue pour le 24 août prochain.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2019-174

D'autoriser la dépense de trois mille dollars (3 000\$) pour la tenue de cet événement pris à même le poste activité municipale au budget.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 6.6 Ressources humaines

6.6.1 Formation – inspecteur municipal

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-175

QUE l'inspecteur soit autorisé à suivre la formation suivante :

«Les systèmes de traitement» dans le cadre du Q2.-r.22 (en remplacement d'un cours annulé en mars dernier).

QUE ses frais d'inscription soient payés par la Municipalité et que ses autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.2 Formation – Directeur des travaux publics

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-176

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à participer à une journée de conférences professionnelles et juridiques proposées par des partenaires et avocats spécialistes en affaires municipales dans le cadre des rendez-vous SAM au coût de 145 \$ plus taxes.

QUE ses frais d'inscription soient payés par la Municipalité et que ses autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 6.7 Sécurité publique

6.7.1 Demande soutien 40^e des pompiers volontaires de Stoke

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance du Service d'incendie de Stoke et de ses pompiers volontaires.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2019-177

DE contribuer à la soirée reconnaissance du service pour un montant de 3000 \$ plus le montant pour couvrir l'utilisation d'une salle du centre communautaire selon les disponibilités à ce jour.

DE demander un rapport de l'activité et les pièces justificatives des dépenses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 6.8 Voirie

6.8.1 Ponceau virée rue Gobeil

ATTENDU QUE la virée municipale est trop étroite pour les véhicules qui l'empruntent;

ATTENDU QUE de ce fait les véhicules empruntent une partie de l'entrée charretière ce qui a causé le bris du ponceau.

- Rés. 2019-178
- Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :
- DE** remplacer aux frais de la municipalité le ponceau de cette entrée charretière.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*
- 6.8.2 Adhésion au CERIU – Centre d'expérience des infrastructures municipales*
- ATTENDU QUE** la municipalité, dans le cadre de la subvention au Programme des actifs municipaux, souhaite adhérer au CERIU.
- Rés. 2019-179
- Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :
- D'**adhérer à l'organisme CERIU pour un montant de 355\$ annuellement.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*
- 6.8.3 Passage du service Hydro-Québec – réseau routier*
- ATTENDU QU'**Hydro-Québec veut implanter des poteaux pour le service d'électricité sur les rues Guertin et Émérilda;
- ATTENDU QUE** la rue Guertin est une rue municipale et que la rue Émérilda a reçu une acceptation provisoire.
- Rés. 2019-180
- Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :
- D'**autoriser Hydro-Québec à faire ses travaux dans l'emprise de rue.
- D'**autoriser le directeur des travaux publics à signer cette autorisation au nom de la municipalité.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*
- 6.8.4 Réparation du fardier*
- ATTENDU QUE** la résolution 2019-073 autorisait une dépense de 6 500 \$ pour la réparation du fardier;
- ATTENDU QUE** les coûts de la réparation du fardier sont plus importants que prévus
- Rés. 2019-181
- Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :
- D'**accepter la dépense totale de 15 919.40 \$ plus taxes pour la réparation du fardier.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*
- 6.8.5 Appel d'offre public – Déneigement*
- ATTENDU QUE** le contrat de déneigement venait à échéance à la saison 2018-2019.
- Rés. 2019-182
- Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :
- D'**autoriser la directrice générale à publier un appel d'offre public pour le contrat de déneigement pour 3 ans débutant à la saison 2019-2020.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*
- 7. Remise des rapports des officiers municipaux.**
- Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

8. Trésorerie et finances

8.1 État prévisionnel de la situation

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 31 juillet 2019.

8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles

CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement numéro 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-183

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 1 536 034.81 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées : 117 448.05 \$ Opérations courantes à payer:
1 359 049.18 \$ Salaires payés : 59 537.58 \$

QUE le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Autres sujets

10. Avis de motion

11. Règlements

12. Invitations

13. Varia

14. Période de questions

Des questions sont posées au conseil.

15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu que la séance soit levée à 19 h 38.

Rés. 2019-184

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire